



**association
des
ludothèques
françaises**

RAPPORT D'ORIENTATION 2015

Ce rapport propose les orientations à donner aux travaux de l'ALF pour les années à venir. Dans un souci de démocratie, les différents projets qui le composent seront soumis au vote de l'assemblée un à un. De fait, pour que l'assemblée générale soit la plus efficace possible, nous vous invitons à prendre connaissance de l'ensemble des documents envoyés, et si possible de nous retourner vos questionnements au préalable. Il y aura un temps d'échanges et de questions réponses sur ces sujets lors de l'assemblée générale, mais nous n'aurons pas le temps pour des débats. Les points qui ne seront pas approuvés feront l'objet de temps de travaux ultérieurs.

A. Le projet politique

Nous soumettons au vote de l'assemblée générale le projet politique (Annexe 1) qui deviendra, s'il est adopté, l'un des documents référence de notre réseau au même titre que la charte qualité et la fiche métier. Une fois adoptées, les personnes physiques et morales qui adhèrent à l'ALF sont considérées comme partageant ce projet et les façons de faire autour du jeu qui y sont décrites. Il n'a pas vocation à être immuable, mais à nous rassembler autour de références partagées. Il pourra être complété ou amendé en fonction de l'évolution de notre métier et de la société.

Il a été travaillé via questionnaire envoyé au printemps, à Parthenay lors d'un temps de travail de deux jours sur le sujet, par un comité de rédaction avant d'être finalisé lors des 3J des ludothèques à Paris. Il précise les valeurs communes de notre mouvement, ses intentions, les moyens à mettre en oeuvre et les effets recherchés.

B. La définition de la ludothèque

Il apparaît aujourd'hui plusieurs manques ou incohérences entre la définition de la ludothèque telle qu'elle est aujourd'hui validée par l'ALF et le projet politique qui vous est soumis lors de cette assemblée générale. Dans un souci de cohérence globale de notre action, et pour être rapidement efficaces, nous proposons quelques amendements à la définition actuelle (ce qui n'exclue en rien un travail plus large sur ce sujet à l'avenir)

La définition actuelle est la suivante :

La ludothèque est un équipement culturel où se pratiquent le jeu libre, le prêt et des animations ludiques. Sa structuration autour des jeux et des jouets lui permet d'accueillir des personnes de tout âge. Lieu ressource géré par des ludothécaires, sa mission est de « donner à jouer ».

- Sur *“le Jeu libre”* : N’y a-t-il que la dimension “libre” du jeu qui soit mise en avant au détriment des autres qui figurent dans notre définition : *“gratuit”, “fictif”, “incertain”, “régulé”*. Il semble plus pertinent de n’employer que le mot “jeu”, quitte à ajouter sa définition en complément.
- Sur *“...le jeu libre, le prêt et des animations ludiques”* : Cet élément nous propose de définir la ludothèque par les actions qui s’y pratiquent. Or, cette liste n’est pas exhaustive, et ne permet donc pas de circonscrire l’ensemble des ludothèques et de leurs dimensions (ce qui est l’objet d’une définition).
- Sur : *“...d’accueillir des personnes de tout âge”* : L’intérêt d’insister sur ce point précis peut avoir du sens, les ludothèques souhaitant se démarquer de leur image enfantine. Mais dans le cadre d’une définition qui se veut objective et englobante, il n’est pas cohérent d’insister d’avantage sur ce point que sur d’autres dimensions possibles (handicap, origines ethniques ou sociales, etc...).
- Sur : *“...mission est de « donner à jouer »”* : La seule mission de donner à jouer nous paraît réductrice et met de côté les dimensions d’accompagnement, de découverte, et de préservation du jeu.

Nous proposons donc de transformer la définition existante comme suit :

Les ludothèques sont des équipements culturels qui mènent des actions autour du jeu en tant que pratique : l’acte de jouer ; et en tant que patrimoine: les jeux et les jouets (Jeux sur place, prêt, animation, conseil/formation...)

Ce sont des lieux ressources gérés par des ludothécaires, ouverts à toutes et tous, qui ont pour mission de donner à jouer, d’accompagner les mises en jeu, de diffuser la culture ludique, et de préserver le jeu de toute récupération.

- La première phrase Intègre ainsi le jeu en donnant une vraie place aux deux dimensions qui nous concernent : l’acte et les objets. Elle Laisse une place aux actions sous la forme d’une liste d’exemples non exhaustive
- La seconde phrase remplace “personnes de tous âge” par “ouvert à toutes et tous” et ajoute les missions telles que formulées dans le projet politique.

C. Poursuivre la réforme des statuts

Comme vous l’avez constaté, nous avons choisis de différer la réforme des statuts. Nous avons pris cette décision au regard des évolutions et travaux en cours, pour deux raisons :

- Il nous semblait pertinent, quitte à retravailler la définition de nos missions et objectifs, que ce soit le résultat de ce travail qui apparaisse en article 2
- Les travaux menés nous ont amenés à interroger la gouvernance et les modes de représentations proposés pour la composition du CA (notamment la question des collèges de représentants publics/privés qui n’ont pas d’espace de concertations et dont la représentativité nous paraît déséquilibrée et peu pertinente)

Nous proposons donc les deux points suivants qui pourront faire l’objet de deux amendements à la proposition initiale en fonction des choix qui seront faits par les adhérents. Ceux-ci mis à part, nous nous inscrivons dans la poursuite de cette réforme que nous entendons emmener à son terme. Une AG Extraordinaire sera proposée à cette fin lors de la prochaine AG Ordinaire.

C1. Les missions de l'ALF

Suite aux différents travaux menés cette année dans les temps de rassemblements nationaux et lors de la réunion des régions, nous proposons de définir les missions de l'ALF national comme proposées ci-dessous (version détaillée sur le document "missions", (annexe 2)) L'ensemble des éléments qui y sont détaillés ne pourront pas tous être investit dans l'immédiat, mais ce document nous permettra :

- De clarifier auprès de tous les missions de l'ALF nationale et d'en simplifier l'expression en les organisant sous quatre têtes de paragraphe explicites
- De donner un champ d'action clair au CA
- De pouvoir mieux évaluer nos besoins et ce qui est fait par rapport à ce qu'il serait souhaitable de faire

La proposition est la suivante :

- Une mission de représentation, de veille et d'influence
Ce travail s'effectue en direction de réseaux, d'institutions, ou instances reconnues comme ayant trait au jeu et à l'action des ludothèques, ou que nous identifions comme pertinent au regard de notre action.
- Une mission de création et de diffusion d'outils et de procédures
Ce travail s'effectue à la fois en direction des ludothèques et des différents niveaux d'ALF. Il a pour but de mettre en cohérence notre réseau, de centraliser nos ressources, et d'optimiser notre fonctionnement en mettant en place des outils et procédures rendant le travail plus efficace.
- Une mission d'animation de travail créatif, d'expérimentation et de formation
Ce travail est transversal. Il a pour finalité d'enrichir la réflexion autour des ludothèques et de leur environnement, des notions de jeux et de jouer, et de leur place dans les sociétés dans lesquelles ils s'inscrivent.
- Une mission de soutien, d'animation et de développement du réseau.
Cette mission a pour objectif de soutenir et d'animer le réseau en place, et de favoriser son développement, notamment celui de nouvelles structures.

C2. Le système de représentation

Suite à la réunion des régions d'octobre 2015, la question de la gouvernance à été posée et une réflexion a eu lieu sur les différents modes de représentations. Plusieurs propositions ont été effectuées dont deux se sont clairement dégagées. Nous vous invitons à vous positionner sur la proposition qui devra être travaillée courant 2016.

- Celui qui a recueilli le plus de voix (53%) est un système représentatif où le CA est constitué quasi-exclusivement des représentants des régions (à la seule exception des membres associés). La représentation des spécificités des ludothèques et des territoires à lieu en région. Au vu de la taille nouvelle de certaines régions une réflexion pourra avoir lieu sur le nombre de représentants alloué à chacune.
 - Condition sine qua non : l'ALF fait en sorte qu'il y ait une instance dans chaque région et que chacun trouve une structure pour le représenter.
 - Bénéfice : Il n'y a plus de disparités au CA national entre des personnes qui représentent plusieurs structures en régions et qui disposent d'instances pour se réunir, et d'autres qui n'en n'ont pas et ne représentent finalement que leur propre avis (les collègues de ludothèques publiques/privées).

- Principaux écueils : certainement le système le plus représentatif, donc le plus pyramidal. Les modalités d'implication des différents niveaux doivent être bien travaillées pour permettre une juste démocratie et participation de tous.
- La seconde est un système représentatif par collèges (30%) sensiblement sur le modèle actuel, dans lequel il y a un collège de représentant de régions et différents autres collèges formés selon diverses modalités à définir (Publiques, privées, itinérantes, régions sans ALF, etc...).
- Condition sine qua non : faire en sorte que chacun des collèges aie un espace pour se réunir et travailler (un peu comme la réunion des régions) - Faire en sorte que les différents collèges aient une représentation cohérente par rapport à leur importance dans le réseau.
- Bénéfice : peut permettre la représentation de structures dont les spécificités seraient insuffisamment soutenues par les régions et une présence de ludothèques issues de régions sans ALF.
- Principaux écueils : la définition de collèges pertinents, l'équilibrage des niveaux de représentations et les coûts pour mettre en place leurs espaces de travail et les différences de niveaux de représentations.

D. Amender le règlement.

Globalement, dans le courant de cette année 2016, nous allons initier un travail pour co-construire une proposition de règlement interne avec un double objectif :

- Mettre en cohérence le règlement avec les principes et les valeurs des projets, ceux effectués lors de cette AG, et ceux qui sont consécutifs aux réformes territoriales.
- Mettre en place les modalités d'une plus grande transparence, en renforçant la démocratie interne de l'association et permettant une meilleure implication de chacun.

D1. Réformer le système d'adhésion

Toutefois, dans l'attente de ce travail, nous faisons une proposition d'amendement immédiat du règlement concernant le système d'adhésion. L'idée c'est qu'à compter de 2017 l'ensemble des adhésions soient désormais prises auprès de l'association nationale. L'objectif est double :

- Permettre de meilleures projections financières. L'un des problèmes qui a notamment conduit à la régulation comptable de cette année, c'est la difficulté à anticiper les montants des reversions issues des régions qui prennent les adhésions d'une année à l'autre, et les incertitudes quant à leur exécution.
- Cela permet aussi de meilleures projections statistiques en temps réel grâce à notre logiciel, chacun pourra ainsi savoir qui est adhérent à tout moment de l'année et selon de multiples critères (géographiques ou autres)

Outre ces points, cela permettra aussi un gain de temps substantiel pour les différentes ALF car il n'y aura plus d'aller-retour à faire pour savoir qui est adhérents. Certaines régions nous ont alertées sur un écueil concernant leur trésorerie qui pourrait être impactée au moment de ce changement. De fait, nous proposons de faire deux reversions dans l'année aux différentes régions, une en juin et une en fin d'année.

Le principe d'avoir la possibilité, en cas de conflit, de n'adhérer qu'à l'une des deux instances est maintenu. Il suffira de nous adresser un courrier afin que nous adaptions la part à reverser à la région.

Il faudrait ainsi modifier le point I.b du règlement comme suit :

- “L’adhésion se prend auprès de l’association régionale ou de l’association nationale.”
- Deviendra : “L’adhésion se prend auprès de l’association nationale via le formulaire disponible sur son site internet”

et

- “L’adhésion se prenant auprès des associations régionales lorsqu’elles existent ou du national, les 2 parties doivent s’informer régulièrement (une fois par mois) en donnant les coordonnées des adhérents afin qu’ils puissent bénéficier des actions qui leur sont réservées.”
- Deviendra “Les ALF régionales adhérentes ont accès en permanence à toutes les données concernant les ludothèques de leur territoires ayant adhéré. Cet accès se fait via internet et le logiciel de gestion de l’ALF nationale sur lequel elles possèdent un compte.”

Puis ajouter :

- “Les régions pourront bénéficier annuellement de deux reversions de leur quote-part due, l’une en juin sur la base des adhésions enregistrées au premier juin de l’année en cours, l’autre en janvier de l’année suivante sur la base des adhésions enregistrées au 31 décembre.”

D2. Nouvelle organisation territoriales

Nous vous adressons également une seconde question pour valider une orientation. A l’heure des nouvelles régions, la question se pose de l’organisation de maillage du territoire par les différentes associations ALF, avec une double problématique :

- Comment coller à l’organisation administrative du territoire suite à la loi NOTRe
- Comment garder la proximité avec les territoires.

Une proposition qui s’est très nettement démarquée lors de la réunion des régions (82%) consistant :

- A mettre en place des ALF régionales collant aux nouvelles régions pour une meilleure lisibilité de notre action par les pouvoirs publics.
- A mettre en place un système de micro-réseaux à l’intérieur de ces régions sur la base de plusieurs principes :
 - L’échelle est laissée libre à chaque région (département, bassin d’activité, métropole, anciennes régions, etc...)
 - Ces micro-réseaux disposent d’une reconnaissance et de représentants dans l’instance de la nouvelle grande région.

Nous proposons de mener un travail collectif pour mieux définir les contours de cette proposition et entamer sa mise en place d’ici à la prochaine AG. Le tout en menant un travail d’accompagnement de fusions et de créations d’association là ou ce sera nécessaire.

E. Le label

Convaincus par la nécessité d’un travail de cette nature, nous envisageons également de reprendre le travail commencé sur le label pour le conduire à son terme.

Les objets de ce Label sont multiples, à la fois en termes de reconnaissance institutionnelle pour faciliter notamment la mise en place de modalités de financement, d’amélioration collective de pratiques au travers d’une démarche commune, et de communication auprès du public et de nos partenaires. Qui plus est, il est pertinent que nous participions à définir le cadre de notre action si nous ne voulons pas que celui-ci soit défini par ailleurs, en fonction d’enjeux qui ne seront peut-être pas les nôtres.

Toutefois, il y a trois points qui nous paraissent fondamentaux et que nous souhaiterions ajouter en termes d'orientations à prendre dans cette construction :

- Les éléments d'évaluation à définir pour le label devront être cohérents avec notre projet, et tenir compte des spécificités des territoires. Il ne s'agit pas d'avoir un inventaire de bonnes pratiques qui auraient un caractère absolu, mais de réfléchir point à point à l'appropriation d'un objectif sur un territoire donné (Par exemple, Sur certains territoires, pour travailler sur la parentalité, il faut déjà laisser entrer les enfants seuls à la ludothèque, pour pouvoir ensuite aborder les adultes et les accompagner dans leur relation au jeu et à la structure. En restant sur une posture figée sur le jeu parents-enfants, nous nous priverions d'une action qui a du sens)
- Second point, conséquence du premier, les commissions chargées de labelliser les ludothèques devront inclure des ludothécaires, contrairement à ce qui figure dans le projet initial. Il paraît très improbable que sur l'ensemble du territoire nous puissions réunir des commissions indépendantes qui se soient suffisamment approprié notre projets et les enjeux de notre métier pour juger de la cohérence ou non d'une pratique au regard de nos objectifs.
- Enfin, un label aura forcément une dimension discriminante (il va déterminer qui est digne ou non du label). Mais pour éviter les effets pervers de cette démarche, le processus de labellisation devra inclure la possibilité d'une étape intermédiaire où les ludothèques ne répondant pas encore aux orientations définies, et souhaitant s'inclure dans cette démarche, pourront bénéficier d'un label transitoire et d'un accompagnement vers le définitif.

F. La communication

Nous proposons de renforcer et de développer l'axe Communication, afin de nous doter d'outils pertinents et efficaces à destination des ludothèques, du grand public, des acteurs du Jeu (éditeurs, auteurs...) mais aussi des pouvoirs publics et financeurs.

Pour commencer, nous pensons nécessaire d'entamer un travail de fonds sur notre identité visuelle avec la création d'un nouveau logo et d'une charte graphique en adéquation avec le projet politique et les missions de l'ALF. Ces éléments de base seront ensuite déclinés pour l'édition de documents de communication tels que : les affiches pour la fête du Jeu, les documents de l'ALF, la charte, les panneaux d'explication ESAR, le dépliant sur la ludothèque, le site Internet, les goodies...

Dans un souci d'harmonisation et de représentation auprès de nos partenaires et publics, nous pensons nécessaire que cette nouvelle identité visuelle soit adoptée par les associations régionales, et que les ludothèques s'emparent de notre logo et de nos documents. Nous ferons une proposition en ce sens lors du travail sur le règlement.

C'est pourquoi il nous semble capital de vous associer à cette démarche. Si vous êtes intéressés pour participer à la réflexion et à l'élaboration du cahier des charges vous êtes les bienvenus pour intégrer notre commission communication. Le travail s'effectuera durant l'année 2016, avec proposition aux régions pour sélection finale, qui sera alors votée au plus tard lors de la prochaine AG 2017. Sa mise en œuvre effective est prévue pour 2018.

Enfin, car pour travailler ensemble, il est nécessaire de parler un langage commun, nous mènerons un travail de Thésaurus pour commencer à définir les éléments de langage du jeu (à cette fin, vous êtes invités à venir avec tous les mots, mots-concepts, mots-mécaniques, mots-matériels, etc. qui vous paraissent pertinents à définir, et à nous les livrer lors de l'AG)

En conclusion

L'année 2016 s'annonce riche de perspectives, de prospections et de projets qui ont pour objectif de poursuivre le travail d'évolution de l'ALF dont nous avons repris le flambeau. La plupart du temps, nous nous inscrivons dans la continuité de besoins identifiés et des travaux menés vers plus d'efficacité, de professionnalisme, et surtout, de cohésion et de cohérence de notre mouvement.

L'équipe actuelle de l'ALF (bénévoles et salariées) est pleinement mobilisés dans la mise en œuvre et la réalisation de l'ensemble de ces projets. Mais comme vous l'avez constaté à la lecture de tous ces documents, il y a fort à faire, nous aurons besoin de tout ce que chacun de vous pourra nous apporter pour mener tout cela à bien.

Ainsi, il y a différentes possibilités pour vous mobiliser à nos côtés :

- Entrer vous-même au CA et participer à la vie de l'association, vous impliquer dans un ou plusieurs projet et/ou commissions.
- Manifester votre intérêt pour un projet ou une commission et participer à leurs travaux.
- Nous faire des retours sur les documents que nous envoyons, les outils mis en place, les questions que nous posons.
- Participer aux temps de rassemblement nationaux pour partager et alimenter le réseau.
- Ou même tout simplement colporter de l'enthousiasme autour de vous sur tout ce qui est en train de se faire, encourager le déçus à revenir vers nous en nous encourageant mutuellement dans des attitudes bienveillantes.

Notre action aura d'autant plus de sens qu'elle sera collectivement appropriée et qu'elle recueillera une large adhésion. Alors au plaisir de construire ensemble.

L'équipe de l'ALF